Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260706-DEL2026_78-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 06 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Maryline NIVET, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Laura BLEVIN, Valérie TRAISSAC, Amandine HARNAY Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Eric TOULGOAT, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Erwan MOISAN, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Philippe BOUCHARD, Julien BALADI
Absents excusés	Mesdames Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI), Mélody LESSIGNY (pouvoir donné à Karine MACE), Lydie LETEXIER (pouvoir donné à Philippe BOUCHARD) Messieurs Yannick CHAPELAIN (donne pouvoir à Guillaume HAMON), Sébastien BOUL (donne pouvoir à Francia JAFFRAIN), Régis BEELDENS (pouvoir donné à Jean-Yves HINAULT), Yann HAMON (pouvoir donné à Valérie TRAISSAC)
Secrétaire de séance	Madame Sylvie GUIGNARD
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-78 **PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE**

Rapporteur : Monsieur Eric TOULGOAT, Adjoint en charge de la Vie Associative, Sportive et Culturelle

La Ville de Langueux développe depuis plusieurs années une politique culturelle qui s'appuie principalement sur 3 lieux :

- Le Point-Virgule, qui regroupe la médiathèque et la galerie d'exposition ;
- Le Grand Pré, pôle culturel de diffusion et d'accompagnement autour du spectacle vivant ;
- L'Office Culturel Langueusien, association loi 1901, qui pratique l'enseignement artistique et musical sur le territoire.

Au-delà de cette politique, des actions transversales sont réalisées entre ces 3 acteurs, notamment via la constitution d'un fil rouge culturel annuel, de coopérations à l'occasion de festivals dédiés (comme Moufl'et Cie ou Et Si On En Parlait ?!), ou dans le cadre de divers partenariats.
Au sein de ces 3 espaces, la structuration de l'action publique s'appuie sur :

- Le vote du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) du Point-Virgule lors du Conseil Municipal de février 2025, décliné en 4 axes stratégiques, 12 axes opérationnels et 38 actions concrètes, dont certaines ont été lancées depuis ;

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260706-DEL2026_78-DE

- Une commande politique pour décliner la programmation de saison du Grand Pré : une programmation pluridisciplinaire, à destination de toutes les classes d'âges, qui implique les associations, avec un rendez-vous de Culture Celtique et une ouverture aux Cultures du Monde ;

- La signature d'une convention de partenariat, d'objectifs et de moyens avec l'OCL sur la période 2025/2028 et dont les objectifs visent à démocratiser l'accès aux enseignements culturels et artistiques, favoriser les pratiques collectives et développer de nouvelles formes d'animation pour les adhérents et les familles.

Au-delà de cette question des lieux et des pratiques, la politique culturelle actuelle s'organise également autour d'une multitude d'actions :

- Des associations culturelles, avec lesquelles certains partenariats sont signés ou certains projets sont développés ;

- Des évènementiels, comme la fête de la Musique, la Chasse aux Œufs, Feu d'artifice ou Noël à Langueux

- Le parcours de l'élève Langueusien, avec l'affectation d'un budget dédié aux sorties culturelles pour les élèves, l'organisation de séances scolaires lors de spectacles vivants, l'intervention des Dumistes de l'Agglomération, ou les rencontres d'auteur ;

- Le projet Boutdeville, avec la redéfinition de la scénographie du site ;

- Le partenariat ADAPEI_pour l'inclusion mais également l'accueil de personnes en situation de handicap du DAME du Valais au sein de la Médiathèque.

Ces actions sont parfois portées selon une logique d'opportunités : l'un des enjeux pour l'avenir consisterait donc à proposer une organisation globale, conforme à la commande politique.

D'autres interrogations concernant l'accueil de nouvelles propositions artistiques ou techniques venant compléter ou amender l'offre culturelle territoriale sont aussi à prendre en considération, notamment :

- Les synergies locales, notamment avec les communes voisines et avec Saint-Brieuc Armor Agglomération ;
- La coloration de politique culturelle, et l'accent mis ou pas sur certaines pratiques ;
- Les évolutions démographiques et les attentes de la population ;
- La définition de priorités d'actions et d'encadrement budgétaire.

Aussi, pour l'ensemble de ces raisons, **il est proposé d'engager l'élaboration d'un projet culturel à l'échelle de la collectivité**, qui devra notamment redéfinir :

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260706-DEL2026_78-DE

- Les publics à viser,
- Le rôle des associations culturelles,
- La complémentarité entre les champs d'action et les disciplines,
- Le budget et les ressources affectées à cette politique publique.

La méthode proposée s'appuie sur un projet élaborant le diagnostic actuel des propositions culturelles et les pistes envisagées, la structuration de la politique publique et la définition des priorités.

Ce projet devra permettre de structurer la politique publique et de déterminer les priorités, les enveloppes financières et l'organisation technique dédiée à son animation et mise en œuvre.
Les élus, les équipes de la Médiathèque, du Grand Pré, les associations culturelles et les permanents de l'OCL seront étroitement associés à ce travail au sein d'un **comité de pilotage.**

Pour réaliser et porter cette mission, il est proposé de mutualiser les fonctions d'animation de la saison culturelle au Grand Pré et celles d'animation et suivi du projet culturel, via le recrutement d'un chef de projet culturel (catégorie A ou B) à compter du 1er septembre 2026, pour une durée d'un an.

Aussi,

Vu l'avis favorable du Comité Social et Territorial du 16 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Sport, Culture, Vie Associative du 1er juillet 2026 ;

Il vous est proposé :

- d'engager la collectivité dans l'élaboration d'un projet culturel de territoire ;
- de valider le recrutement d'un chef de projet culturel (catégorie A ou B) à compter du 1er septembre 2026 pour une durée d'un an ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se référant à cette délibération.

Amandine HARNAY intervient pour indiquer qu'elle ne prendra pas part au vote en sa qualité de Présidente de l'Office Culturel Langueusien.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 8 juillet 2026
Le Maire,



Richard HAAS



La Secrétaire de séance,



Sylvie GUIGNARD